



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 25 Représentés : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 27 juin 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 10 juillet 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM.</i></p>
--	---

Délibération n°02
Rapporteur : M. Franck LOMBARD

Objet : Octroi de la protection fonctionnelle à M. CHEVALLIER Michel

Le 24 juin 2021, à la demande d'une administrée, une rencontre a été organisée en mairie, au cours de laquelle M. CHEVALLIER Michel a été victime d'insultes par l'une des personnes présentes.

M. CHEVALLIER Michel a déposé plainte auprès de la gendarmerie d'Ugine le 1^{er} juillet 2021 pour outrage à l'encontre d'une personne chargée d'une mission de service public. Cette affaire sera présentée devant le Tribunal Correctionnel d'Albertville le 25 septembre prochain.

M. CHEVALLIER Michel sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle.

Pour rappel, la protection fonctionnelle des élus municipaux est notamment régie par les dispositions de l'article L2123-35 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que « La Commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. (...) »

Sur ce fondement, la ville est tenue de protéger les élus précités contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, dès lors que l'attaque portée concerne l'exercice des fonctions.

A ce titre, la commune est tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus concernés. Au cas présent, la ville d'Ugine dispose d'un contrat de protection juridique des agents et des élus souscrit auprès de SMACL ASSURANCES.

Il est donc proposé d'accorder la protection fonctionnelle à M. CHEVALLIER Michel et dans ce cadre d'autoriser la prise en charge par la commune des honoraires de Maître CHEVASSUS Jean Noël, SCP CHEVASSUS-COLLOMB, 148 Avenue Eugène Ducretet - BP 196 - 73276 ALBERTVILLE Cedex.

Les frais avancés feront l'objet d'un remboursement par notre assureur.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Accorde la protection fonctionnelle à M. CHEVALLIER Michel pour la défense de ses intérêts dans le cadre de la procédure engagée auprès du Tribunal correctionnel d'Albertville ;***
- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette protection ;***
- ***Autorise Madame le Trésorier Principal d'Albertville à verser en cours de procédure des provisions sur honoraires et frais de Maître CHEVASSUS, avocat désigné par M. CHEVALLIER Michel.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230703-20230703_DE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Publication : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

